

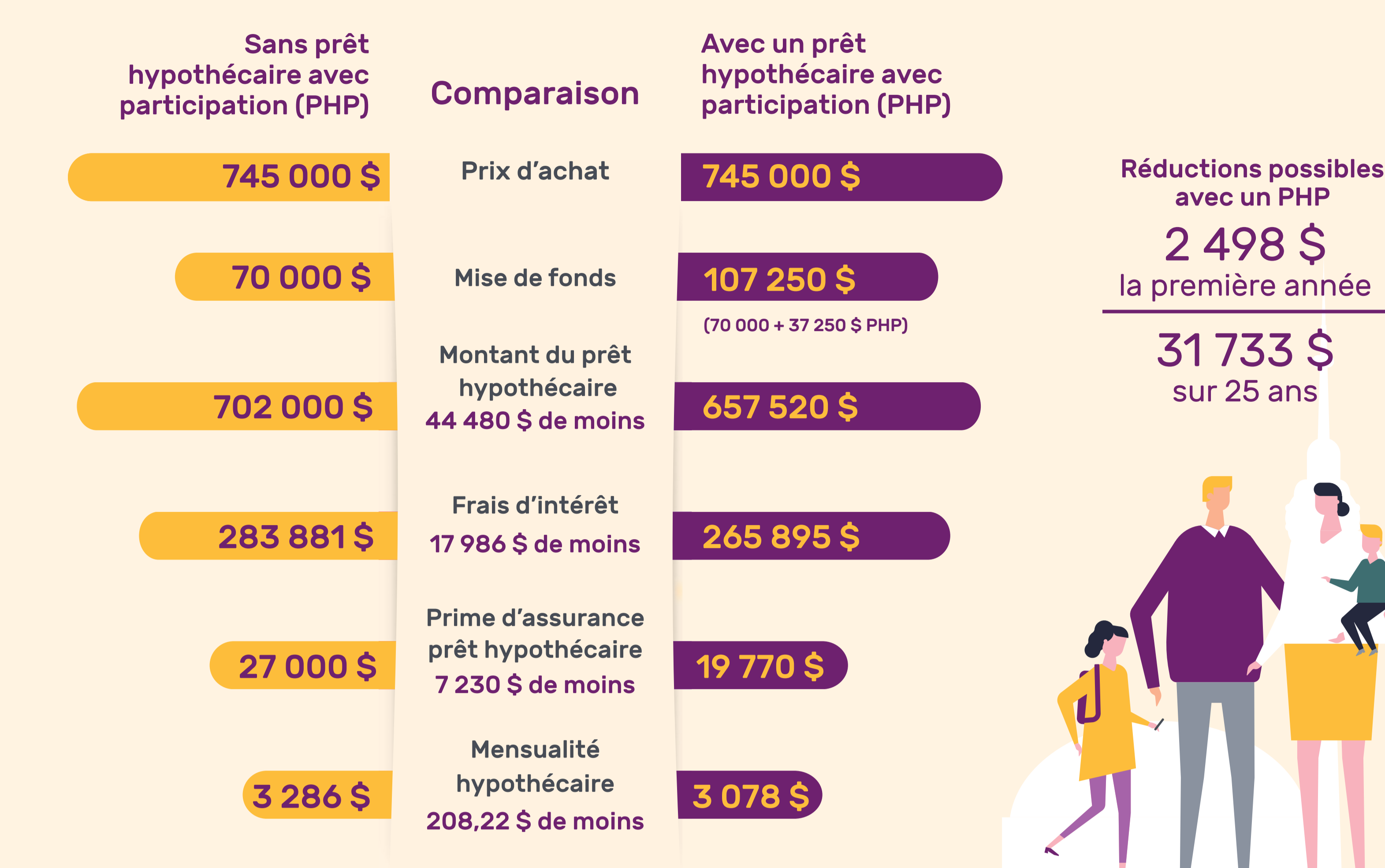
# Incitatif à l'achat d'une première propriété

L'Incitatif à l'achat d'une première propriété offert par le gouvernement du Canada contribue à rendre l'accès à la propriété plus abordable. Examinez certains scénarios financiers pour voir de quelle façon différents ménages pourraient bénéficier de cet Incitatif, que l'on appelle aussi prêt hypothécaire avec participation (PHP).



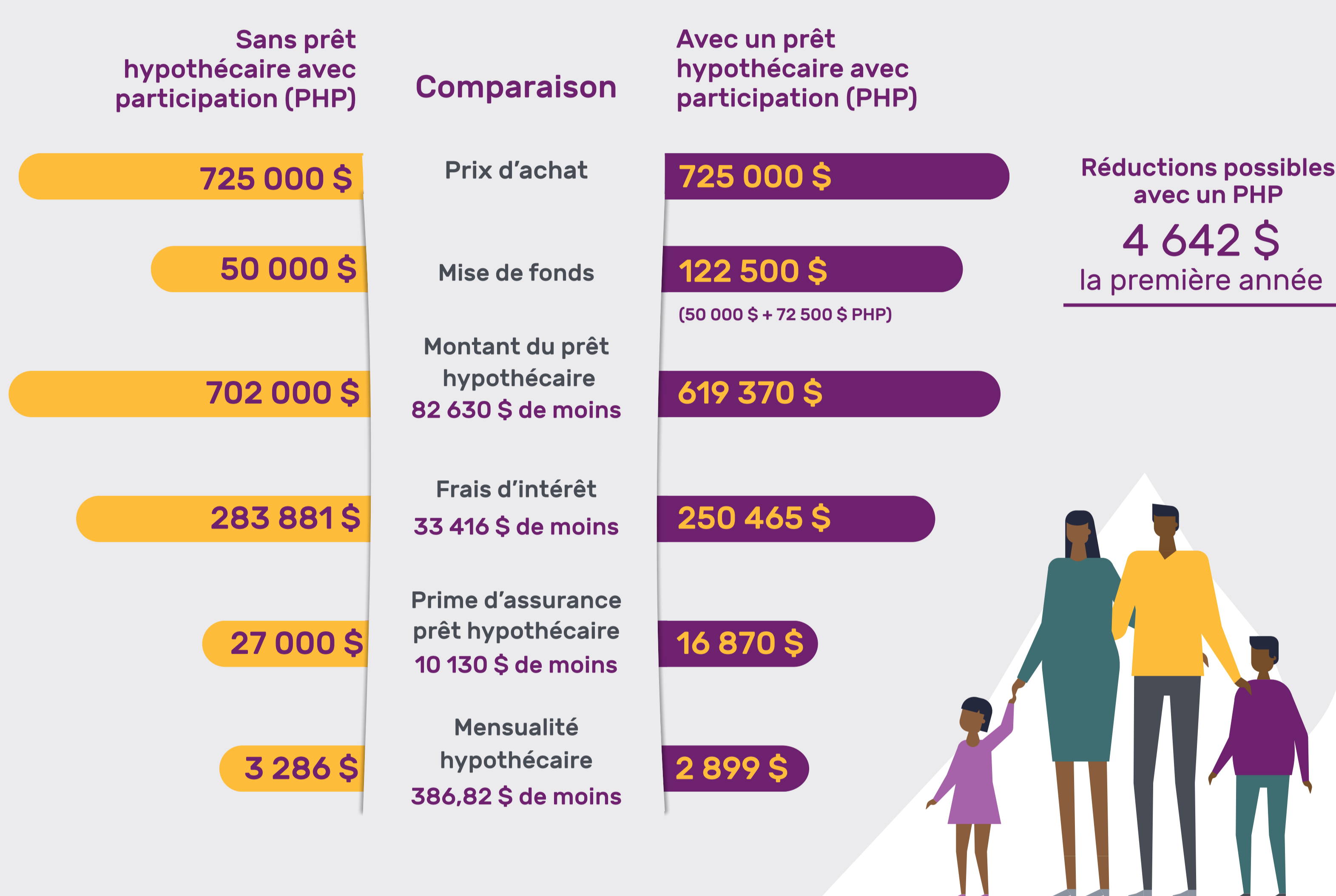
## La famille Anderson

Revenu annuel admissible : 150 000 \$ | Lieu de résidence : Toronto | Mise de fonds (au moins 5 %) : 70 000 \$  
 Type de propriété : existante (PHP de 5 %) | Prix d'achat maximal : 745 000 \$  
 Montant du prêt hypothécaire avec participation (PHP) : 37 250 \$ (5%)



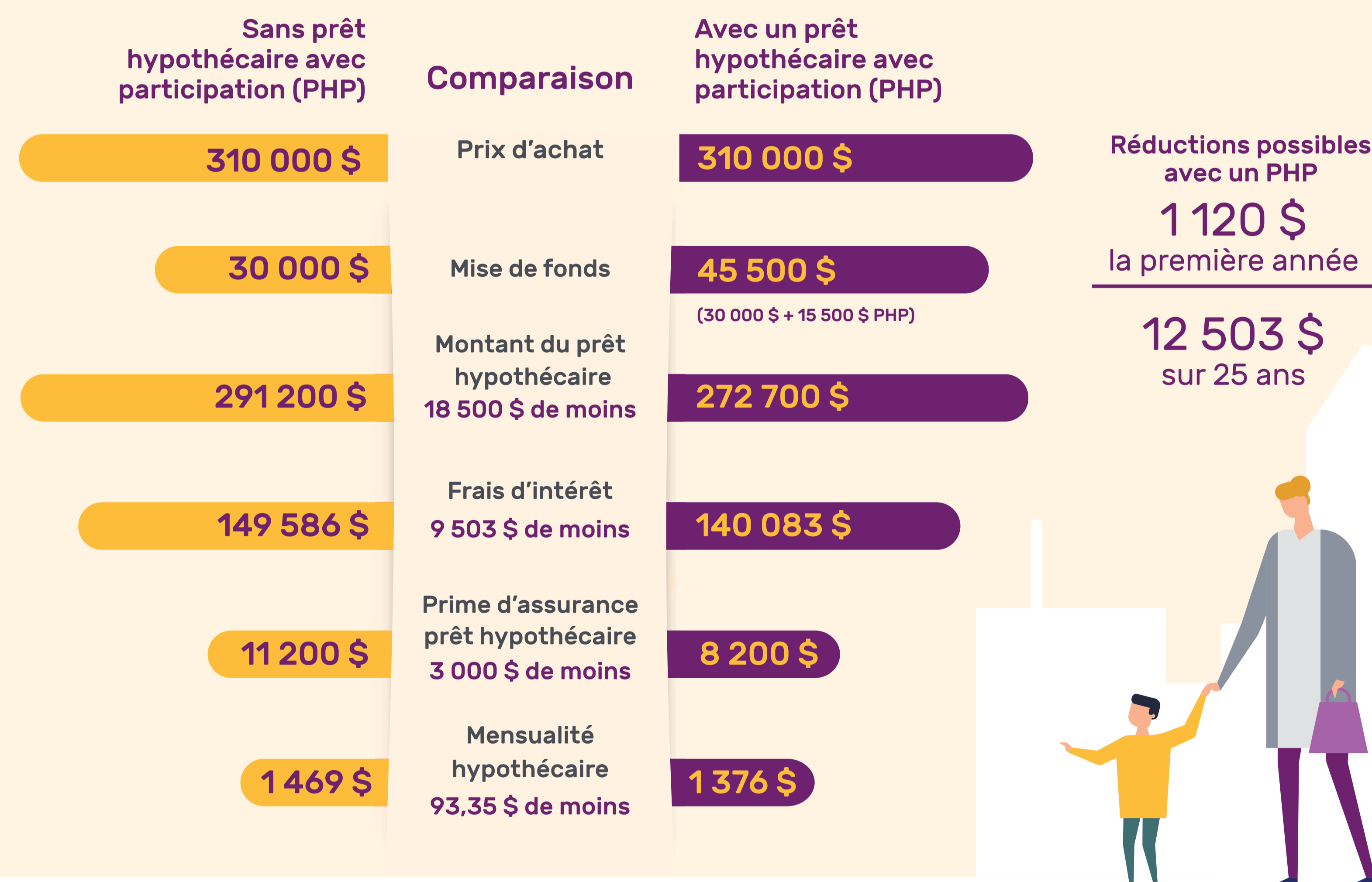
## La famille Gupta

Revenu annuel admissible : 150 000 \$ | Lieu de résidence : Vancouver | Mise de fonds (au moins 5 %) : 50 000 \$  
 Type de propriété : neuve (PHP de 10 %) | Prix d'achat maximal : 725 000 \$  
 Montant du prêt hypothécaire avec participation (PHP) : 72 500 \$ (10 %)



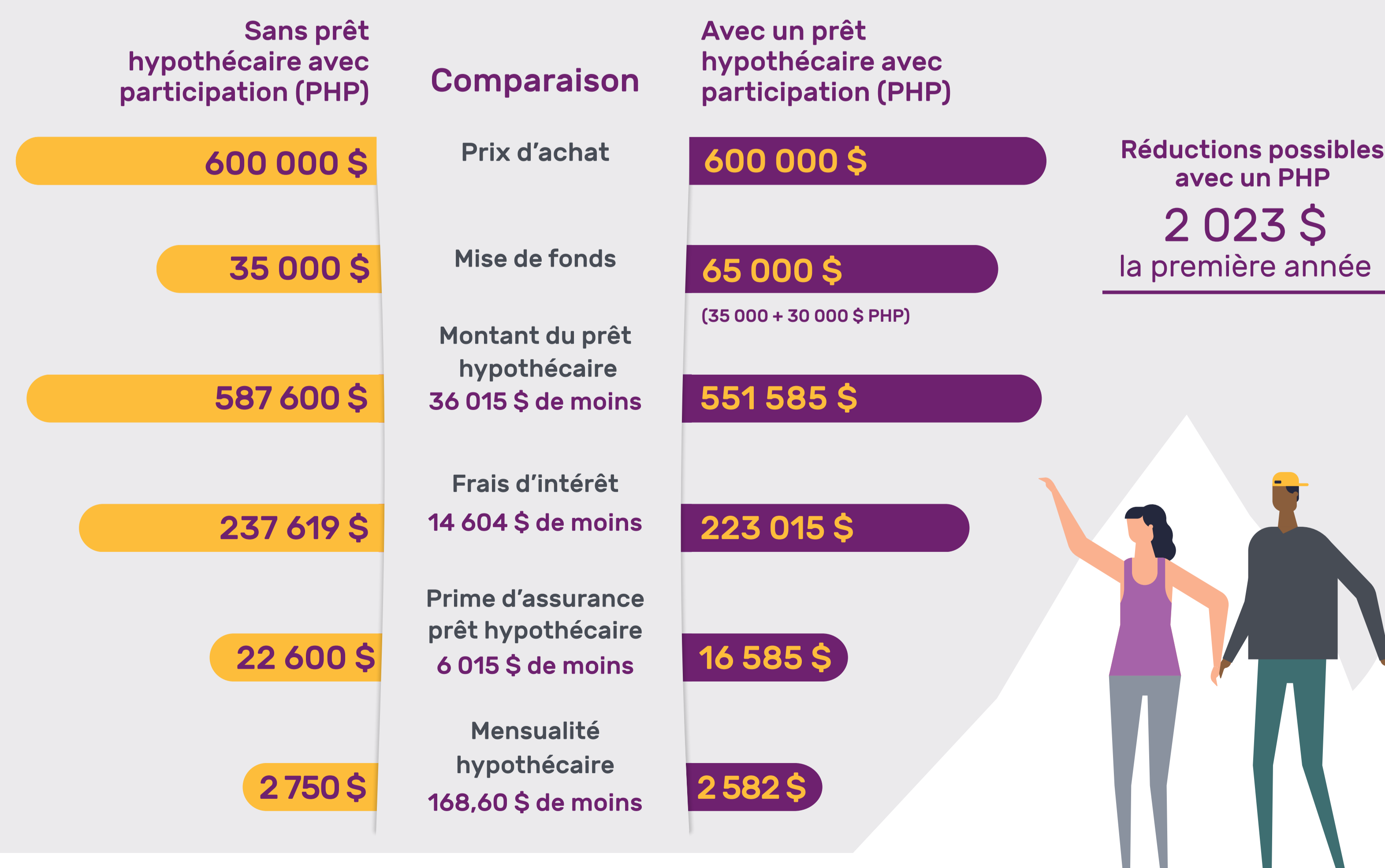
## Danielle

Revenu annuel admissible : 70 000 \$ | Lieu de résidence : Montréal | Mise de fonds (au moins 5 %) : 30 000 \$  
 Type de propriété : existante (PHP de 5 %) | Prix d'achat maximal : 310 000 \$  
 Montant du prêt hypothécaire avec participation (PHP) : 15 500 \$ (5 %)



## Isiah et Renee

Revenu annuel admissible : 150 000 \$ | Lieu de résidence : Victoria | Mise de fonds (au moins 5 %) : 35 000 \$  
 Type de propriété : existante (PHP de 5 %) | Prix d'achat maximal : 600 000 \$  
 Montant du prêt hypothécaire avec participation (PHP) : 30 000 \$ (5 %)



Les exemples sont fondés sur le prix d'achat maximal pour chaque scénario, un prêt hypothécaire d'une durée de 25 ans, un taux d'intérêt de 2,9 % et des versements hypothécaires mensuels. Aux fins de ces exemples, certains chiffres ont été arrondis.

**Remboursement :** Les propriétaires peuvent rembourser le montant intégral de l'Incitatif à n'importe quel moment, sans pénalité pour remboursement anticipé. L'Incitatif doit être remboursé après 25 ans ou à la vente de la propriété, selon la première éventualité. Le montant du remboursement est calculé selon la juste valeur marchande de la propriété au moment du remboursement.